

Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance

Jeudi 15 octobre 2009, à 15 heures

New York

Président: M. Cancela (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 86 à 103 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (parle en espagnol): Avant de commencer nos travaux je voudrais informer les délégations qu'à ce stade, à l'ouverture de la présente séance, le Secrétariat a reçu 34 projets de résolution avant le délai prolongé, fixé à 18 heures, ce jour même. Pour les délégations qui souhaitent se porter coauteurs de projets de résolution, je précise que le Secrétariat disposera, la semaine prochaine, de listes de parrainage pour signature dans la salle de conférence.

Nous allons maintenant poursuivre notre débat thématique sur la question des armes nucléaires, notamment la présentation de projets de résolution.

M. Alshehhi (Émirats arabes unis) (parle en arabe): Dans aucun pays l'adoption de politiques de dissuasion nucléaire et l'acquisition d'arsenaux nucléaires ne conduit au maintien de la sécurité et de la stabilité. Au contraire, elle exacerbe les tensions en créant une forme de course aux armements stratégiques qui mène à un monde dépourvu de sécurité.

Les Émirats arabes unis, ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995 et ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) en 2000. Ils réaffirment leur position de principe qui appelle au renforcement d'actions internationales visant à l'élimination progressive et complète de toutes les armes nucléaires. Il convient également d'assurer un régime de non-prolifération par le strict respect de l'interdiction complète des essais nucléaires, notamment des dispositifs explosifs. De même, il est nécessaire de mettre fin à toutes les tentatives d'améliorer qualitativement ces armes dangereuses.

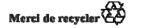
Nous nous sommes félicités de l'adoption de la résolution 1887 (2009) au récent sommet du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191) et nous saluons les progrès effectués dans ce domaine, plus précisément la réduction du nombre de leurs ogives nucléaires par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Nous espérons que ces efforts se poursuivront pour permettre l'élimination complète et définitive de ces armes. Nous espérons également que ces progrès auront pour effet d'encourager tous les autres États dotés d'armes nucléaires à y renoncer en vue de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et d'instaurer un monde exempt de telles armes.

La délégation des Émirats arabes unis réaffirme sa ferme position en faveur de l'élimination complète de toutes les armes nucléaires dans le monde. Elle appelle tous les États dotés de ces arme à œuvrer de façon positive pour atteindre les objectifs du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

09-55969 (F)





désarmement et interdire les essais nucléaires, notamment par l'application des 13 mesures concrètes convenues à la sixième Conférence d'examen du TNP tenue en 2000, pour laquelle le désarmement nucléaire commence avec le Traité et d'autres arrangements et principes agréés sur la non-prolifération.

À cet égard, espérons-le, la Conférence d'examen de 2010 sera couronnée de succès. Les États parties au TNP qui participeront à cette conférence contribueront à renforcer l'universalité du Traité et à sa pleine mise en œuvre, compte tenu notamment des résultats des Conférences de 1995 et 2000.

Nous voudrions insister sur les points suivants. Premièrement, il convient de nous fonder sur les principes du droit international, du multilatéralisme et du rejet du double langage dans la mise en œuvre des traités et conventions sur l'élimination des armes stratégiques.

Deuxièmement, tous les articles du TNP doivent être strictement appliqués de façon équitable, sans oublier de maintenir l'équilibre entre le désarmement et la non-prolifération. Cela implique, en premier lieu, que tous les États dotés d'armes nucléaires entament d'urgence des négociations sérieuses avec pour objectif de réduire progressivement les arsenaux nucléaires existants et de les transformer en source d'énergie nucléaire à des fins pacifiques, selon un calendrier bien défini et conformément à l'article VI du Traité.

Troisièmement, nous réaffirmons qu'il est important de parvenir à l'universalité du TNP. À cet effet, la communauté internationale se doit d'exercer une pression sur les États qui n'ont pas encore adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous prions les pays qui n'ont pas encore ratifié cet instrument de le faire le plus rapidement possible pour faciliter son entrée en vigueur.

Quatrièmement, il est nécessaire de disposer d'un instrument international sans condition qui fournisse des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires afin de les protéger de tout recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires.

Cinquièmement, nous soulignons le rôle central joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), seule organisation internationale en mesure de garantir et de contrôler les activités et programmes d'armes nucléaires des États Membres et de résoudre les problèmes dans ce domaine.

Enfin, il convient également de garantir le droit des pays en développement à acquérir des technologies nucléaires à des fins exclusivement civiles et sous garanties de l'AIEA, conformément à l'article IV du TNP. Les Émirats arabes unis ont récemment adopté une loi sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui régit notre programme nucléaire et sera appliquée sous l'égide de la communauté internationale et la supervision de l'AIEA afin d'utiliser en toute sûreté l'énergie nucléaires à des fins pacifiques, notamment pour produire de l'énergie électrique et développer des services médicaux et industriels d'une manière transparente et qui ne porte pas atteinte à l'environnement ou la sûreté publique. Ainsi, notre programme sera exemplaire dans le domaine de l'acquisition de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Larson (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Je voudrais aujourd'hui présenter les vues des États-Unis sur le désarmement nucléaire. Je décrirai notre approche fondamentale, ce que nous avons accompli dans les récentes années et quels sont nos objectifs actuels. J'aborderai également plusieurs autres questions de plus grande portée alors que nous examinons comment créer, aux termes de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, les conditions nécessaires à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Comme le Président Obama l'a souligné dans son allocution au sommet du Conseil de sécurité, les États-Unis cherchent à conclure un nouvel accord avec la Russie en vue de « réduire de manière substantielle nos ogives et nos lanceurs nucléaires » (S/PV.6191, p. 3). Nous procèderons également à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et à des réductions plus importantes de notre arsenal. avec intérêt Nous attendons l'ouverture négociations en janvier prochain sur un traité interdisant la production de matières fissiles et la Conférence d'examen du TNP qui renforcera l'application de cet accord.

Nos négociateurs sont engagés dans des consultations intensives avec leurs homologues russes à Genève sur un traité pour remplacer le régime du Traité START et procéder à de nouvelles réductions dans les vecteurs et les ogives nucléaires. Le nouveau traité renforcera la stabilité et la prévisibilité dans les relations stratégiques entre nos deux pays, tout en réduisant le nombre des ogives déployées. Lorsque

nous serons parvenus à un accord, nous informerons naturellement la communauté internationale de son contenu.

En attendant, je voudrais aborder certains aspects de ce que les États-Unis ont réalisé dans le domaine de la maîtrise des armements ces dernières années. Pour certains représentants ici présents ces informations ne seront sans doute pas nouvelles. Mais puisque nous avons souvent été mis au défi de dire ce que nous avions accompli, il peut être utile de le répéter.

En ce qui concerne les armements stratégiques, le Traité START a permis de réduire les ogives stratégiques déployées des États-Unis et de la Russie de plus de 10 000 à 6 000 chacun à la fin de 2001. Cette année, les États-Unis ont respecté leurs obligations de réduction au titre du Traité de Moscou et aujourd'hui ils possèdent moins de 2000 ogives nucléaires stratégiques opérationnelles déployées. Dans le domaine des armes non stratégiques, ou tactiques, les États-Unis, en consultation avec leurs alliés de l'OTAN, ont retiré tous leurs obus d'artillerie nucléaire, leurs ogives nucléaires des missiles balistiques à courte portée et leurs armes nucléaires anti-sous-marins. Toutes ces armes ont été démantelées en 2003. Grâce à ces mesures, les armes nucléaires non stratégiques des États-Unis au sein de l'OTAN ont été réduites de près de 90 %.

De même, les États-Unis ont retiré plus de 1000 missiles balistiques stratégiques, 350 bombardiers lourds et 28 sous-marins équipés de missiles balistiques. Quatre sous-marins modernes, de classe OHIO, équipés de missiles balistiques, portant au total 96 missiles Trident, ont été retirés du service stratégique. En 2004, outre les réductions liées au Traité de Moscou en matière d'ogives stratégiques opérationnelles déployées, les États-Unis ont décidé de réduire le nombre d'ogives de l'ensemble de leurs arsenaux, notamment d'ogives déployées et non déployées. D'ici à 2012 ou avant, l'arsenal nucléaire des États-Unis sera réduit de près de moitié par rapport au niveau de 2001 et des trois-quarts par rapport au niveau de 1990, ce qui représentera le stock le plus bas depuis les années 50.

Les États-Unis ont également accéléré le rythme d'élimination des ogives. Nous sommes déjà audessous des niveaux de notre stock actif, que nous avions prévu d'atteindre en 2012, et nous sommes en train de retirer encore 15 % du stock au-dessous du niveau planifié.

Les États-Unis font également des progrès importants dans le domaine de l'élimination des matières fissiles. Depuis 1964, les États-Unis ne disposent plus d'uranium enrichi pour la fabrication d'armes nucléaires et, depuis 1988, nous n'avons pas produit de plutonium utilisé pour les armes nucléaires. Nous n'avons aucun plan pour produire ces matières destinées à des armes nucléaires à l'avenir. Depuis 1994, nous avons retiré plus de 374 tonnes d'uranium hautement enrichi et 61,5 tonnes de plutonium destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Dans l'ensemble, ces retraits représentent suffisamment de matériel nucléaire pour fabriquer plus de 22 000 armes nucléaires.

Lorsque cela sera possible, nous avons pour objectif de convertir l'uranium de défense hautement enrichi en uranium appauvri à des fins commerciales. Les 374 tonnes d'uranium hautement enrichi des États-Unis ont été retirées de leur utilisation à des fins États-Unis d'armements. les appauvrissent actuellement 217 tonnes à des fins pacifiques pour des réacteurs civils ou de recherche. Jusqu'ici, 127 tonnes ont été appauvries. Les 217 tonnes incluent quelque 17,4 tonnes appauvries et mises à l'abri pour constituer un réserve d'énergie nucléaire destinée à appuyer les efforts internationaux en vue de fournir aux États une solution de rechange viable pour poursuivre l'enrichissement national et les programmes de retraitement.

L'exemple de coopération le plus réussi en vue de réduire les menaces nucléaires est sans nul doute l'accord conclu entre les États-Unis et la Russie pour affaiblir plus de 500 tonnes d'uranium hautement enrichi des armes nucléaires russes démantelées pour être utilisées dans des installations d'énergie nucléaire aux États-Unis. Environ 375 tonnes ont été appauvries jusqu'à présent. Les États-Unis et la Russie se sont également mis d'accord pour éliminer au moins 34 tonnes d'excédent de plutonium enrichi, suffisamment pour la fabrication d'environ 17 000 armes nucléaires au total. Ce plutonium sera transformé en combustible pour des installations d'énergie nucléaire à des fins civiles. La construction d'installations est en cours sur le site de Savannah River, en Caroline du Sud. Les États-Unis et la Russie sont en train de mettre à jour leur accord et leur coopération pour faciliter le programme russe.

Les États-Unis reconnaissent leur responsabilité première dans ce domaine, mais comme le Président Obama l'a dit dans sa déclaration à l'Assemblée

générale, « ceux qui d'habitude fustigeaient les États-Unis, leur reprochant d'agir seuls sur la scène internationale, ne peuvent pas à présent rester inactifs et attendre que les États-Unis résolvent seuls les problèmes du monde » (A/64/PV.3, p. 11).

Créer les conditions pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, ce qui ne pourra être le cas que si elles encouragent la stabilité internationale, exige les efforts de tous. Les nations ont acquis des armes nucléaires afin de promouvoir ce qu'elles considéraient être nécessaire pour leur sécurité nationale. Si elles y renoncent, elles doivent être convaincues qu'en agissant ainsi cela ne nuira pas à leur sécurité ou à celle de leurs amis et alliés. Elles doivent aussi avoir confiance dans la force et le caractère durable du régime mondial de non-prolifération.

Alors que nous avons réalisé des progrès sur de nombreux fronts, il doit être clair que le processus menant à l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires requiert des mesures pour renforcer le régime mondial de non-prolifération et pour faire face aux urgents défis de non-prolifération. Le Président Obama a présenté un programme complet pour la nonprolifération à Prague, en avril dernier, appelant au renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à la coopération pour combattre les réseaux de prolifération et à l'amélioration de la sécurité pour les matières nucléaires sensibles. Les États-Unis ne considèrent pas les progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération comme deux alternatives possibles. Ces éléments ne sont pas en compétition. Ils devraient bien plutôt être traités comme les deux faces d'une même médaille. Si le régime de non-prolifération est faible, les États ayant des armes nucléaires n'élimineront pas leurs arsenaux. Pas plus que les États non dotés d'armes nucléaires n'auront confiance dans la décision prise d'éliminer ces armes.

Les cas de l'Iran et de la Corée du Nord sont particulièrement préoccupants. L'Iran a la possibilité de restaurer la confiance internationale dans le caractère pacifique de son programme nucléaire que, nous l'espérons, le Gouvernement saisira. Nous espérons également que la Corée du Nord honorera son engagement d'abandonner ses programmes nucléaires et reviendra aux garanties du TNP et de l'AIEA. Pour instaurer un monde sans armes nucléaires, il faut avant tout surmonter ces deux défis.

En outre, étant donné que les arsenaux d'armes nucléaires sont arrivés à des niveaux très bas, il convient d'établir une vérification plus efficace et de respecter les engagements. Nous aurons à examiner comment parvenir à une vérification efficace de manière à stabiliser ces niveaux. De même, nous devrons œuvrer ensemble pour faire en sorte que les nations respectent leurs obligations, sinon elles devront faire face à ce que le Président Obama a qualifié de « conséquences réelles et immédiates de rupture des règles ».

La communauté internationale est parvenue à un degré de consensus plus grand qu'il ne l'avait jamais été sur la nécessité d'avancer vers l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Les États-Unis jouent leur rôle et prient instamment les autres États dotés ou non dotés d'armes nucléaires de se joindre à cet effort en essentiel.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans la suite du débat de politique générale de la Première Commission, je voudrais traiter de questions précises concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Selon nous, la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sera une étape marquante dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. La communauté internationale prête une attention croissante à la Conférence et attend légitimement qu'elle permette de concrètement le régime de non-prolifération. Notre pays favorise l'examen d'un ensemble de mesures concrètes pour accroître l'efficacité du TNP sur la base d'un équilibre soigneusement mesuré entre ses trois piliers fondamentaux, c'est-à-dire la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Au titre de l'article VI du TNP, la Russie a strictement respecté ses obligations dans le domaine du désarmement nucléaire. La mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée nous a amenés à détruire complètement 1 846 missiles de croisière balistiques déployés au sol ayant une portée de 500 à 5 500 kilomètres, notamment 825 lanceurs. Au total, plus de 3 000 têtes nucléaires dotées d'une charge totale de plus de 5 000 kilotonnes, ont été

désactivés. Nous avons régulièrement appelé à donner à ce traité un caractère global.

La Russie a complètement procédé à l'enlèvement de ses armes nucléaires du territoire des pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique. La Fédération de Russie a pleinement respecté ses obligations au titre du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START) avant même le délai prescrit pour ce faire. Je voudrais rappeler qu'au titre de cet instrument, la Russie devait conserver 1 600 vecteurs stratégiques et 6 000 ogives. Nous avons rempli, et au-delà, ces obligations.

Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques, signé à Moscou en mai dernier, a permis d'assurer la continuité du processus de désarmement et de contrôle des armements. En vertu de ce traité, la Russie et les États-Unis devront avoir réduit leur nombre d'ogives nucléaires stratégiques entre 1 700 et 2 000 unités d'ici le 31 décembre 2012. Cela représente approximativement trois fois moins que le seuil établi par le Traité START. La mise en œuvre du Traité sur la réduction des arsenaux nucléaires est actuellement sur de bons rails.

En 2009 nous avons éliminé plus de 1 500 lanceurs de missiles balistiques intercontinentaux et vecteurs de missiles balistiques lancés par sous-marins, plus de 3 000 missiles intercontinentaux et lancés par sous-marins, des dizaines de missiles balistiques à capacité nucléaire et plus de 50 bombardiers lourds. Ces faits démontrent que la Russie mène une politique en phase avec le désarmement nucléaire. En outre, pour respecter nos obligations au titre de l'article VI du TNP, nous avons l'intention de continuer à procéder à des réductions de nos armes nucléaires. Conformément à cette approche et sur la base de l'accord conjoint signé par les Présidents de la Russie et des États-Unis à Moscou le 6 juillet 2009, nous avons commencé à œuvrer de manière intense avec les États-Unis pour parvenir à la signature d'un nouvel arrangement, juridiquement contraignant pour remplacer le Traité START. Notre objectif est de terminer ces négociations pour décembre 2009. Nous espérons être en mesure de réduire les nivaux des ogives nucléaires et de diminuer de façon substantielle le nombre de vecteurs stratégiques, de missiles balistiques lancés par sousmarins et de bombardiers lourds qui seront enregistrés dans l'accord actuellement mis au point.

Nous prenons également note que, conformément au TNP, l'élimination complète des armes nucléaires est l'objectif final d'un processus échelonné pour le désarmement général et complet sous des contrôles internationaux efficaces. Des progrès vers le « zéro nucléaire » ne sont possibles que dans environnement de stabilité stratégique renforcée et le strict respect du principe d'une sécurité égale pour tous. Cela signifie que tous les États prennent un ensemble de mesures pour assurer le bon déroulement du processus de désarmement. Parmi ces mesures nous voudrions en souligner quelques-unes.

Premièrement, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent poursuivre leurs efforts dans le domaine du désarmement nucléaire dans le but de transformer le dialogue Russie-États-Unis en une négociation à cinq parties. Il est indispensable que d'autres États se joignent à cette entreprise. On ne saurait en effet imaginer une situation où des États parties au TNP procèderaient à un désarmement alors que d'autres États sans obligations au titre d'un traité pertinent continueraient à renforcer leur potentiel militaire nucléaire.

Deuxièmement, les réductions d'armes nucléaires ne peuvent être compensées par une augmentation des armes stratégiques offensives dotées d'ogives classiques.

Troisièmement, le désarmement nucléaire devrait être accompagné de mesures permettant de s'assurer que des États ne disposeront pas d'un potentiel de chargement nucléaire. Les ogives nucléaires et leurs lanceurs doivent être irréversiblement éliminés, sinon il sera impossible de parvenir au réel désarmement nucléaire sera hors de question.

Quatrièmement, il faut s'abstenir de prendre des mesures unilatérales en vue d'accumuler des défenses stratégiques antimissiles. Les armes stratégiques offensives et défensives sont intrinsèquement et indissolublement liées. On ne saurait à peine imaginer une situation où d'importantes réductions d'armes nucléaires seraient accompagnées d'une accumulation délibérée de réserves de défense antimissiles qui pourraient donner un avantage militaire à l'une des parties.

Cinquièmement, nos devons veiller à ce que les armes ne soient pas placées dans l'espace extra-atmosphérique.

Sixièmement, tous les États doivent s'efforcer d'assurer des limitations contrôlées d'armes classiques avec, en parallèle, le règlement d'autres problèmes internationaux, notamment celui des conflits régionaux.

Je tiens à souligner que nous ne devons pas négliger le lien étroit entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Nous appelons tous les États à promouvoir la mise en œuvre des mesures suivantes pour renforcer le TNP.

Il est indispensable que tous les États s'acquittent de leurs obligations en matière de non-prolifération au titre du Traité et améliorent l'efficacité des activités de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Selon nous, des protocoles additionnels aux accords de garanties seraient des instruments efficaces pour aider à renforcer le rôle de l'Agence.

La rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est également nécessaire. Nous prions instamment les neuf États dont dépend l'entrée en vigueur du Traité de signer et/ou de ratifier cet instrument le plus rapidement possible. Je me dois de souligner que le respect du moratoire sur les essais nucléaire, aussi important soit-il, ne peut remplacer les obligations juridiques découlant du Traité.

Il convient également d'entamer des négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Selon nous, toutes les conditions requises à cet effet sont maintenant en place.

Les problèmes régionaux dans le domaine de la non-prolifération doivent être réglés par des moyens politiques et diplomatiques.

De même, il est nécessaire de promouvoir la création de zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité de Semipalatinsk portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ainsi que de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba. Parallèlement, nous constatons que la décision de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995 établissant au Moyen-Orient une zone exempte non seulement d'armes nucléaires mais de toutes armes de destruction massive et de leurs vecteurs, n'a pas encore été mise en application. Nous sommes prêts à engager

un dialogue de fond avec tous les pays intéressés en vue de propositions constructives pour l'application de cette décision.

Un filet de sûreté internationale efficace doit également être mis au point pour éviter que des armes nucléaires et des matières nucléaires ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Beaucoup a déjà été réalisé dans ce domaine, notamment l'adoption de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, le lancement de l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire, les activités communes entreprises dans le cadre des régimes multilatéraux de contrôle et le renforcement des activités de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cependant, beaucoup reste encore à faire.

Compte tenu de l'intérêt croissant d'un nombre toujours plus grand de pays pour le développement de l'énergie nucléaire, il convient de souligner l'importance qui s'attache à une utilisation plus étendue de l'énergie atomique tout en réduisant simultanément les risques de prolifération, surtout ceux liés aux technologies nucléaires dites sensibles. Dans ce contexte, les approches multilatérales au cycle du combustible nucléaire sont particulièrement intéressantes.

La Russie a contribué à ces approches multilatérales en lançant, en 2006, l'initiative du Président de la Fédération de Russie de mettre au point une infrastructure mondiale de l'énergie nucléaire et d'établir des centres internationaux du combustible nucléaire. De plus, à l'initiative du Directeur général de l'AIEA, la Russie a décidé de créer une réserve d'uranium légèrement enrichi sous les auspices de l'AIEA.

M^{me} **Chaimongkol** (Thaïlande) (*parle en anglais*): La Thaïlande s'associe à l'intervention faite précédemment par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Depuis longtemps déjà la communauté internationale traite du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La question est devenue encore plus complexe et plus pertinente dans le monde actuel en raison de l'intérêt croissant porté à l'énergie nucléaire. Une infrastructure multilatérale efficace est nécessaire afin que cette tendance ne devienne pas un maillon faible des tâches à entreprendre dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et n'entrave pas nos actions en cours pour instaurer un monde sans armes nucléaires. C'est pourquoi il est essentiel de

respecter nos engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont inextricablement liés et se renforcent mutuellement. Ces deux défis interdépendants exigent une ferme volonté politique et des engagements concrets de la part des États dotés d'armes nucléaires et de ceux non dotés de ces armes. Bien que nous n'ayons pas encore atteint cet objectif, des actions sont menées dans ce sens et les États ont récemment fait preuve d'une plus grande détermination à cet égard.

La Thaïlande se félicite des négociations en cours entre la Fédération de Russie et les États-Unis en vue de conclure une nouveau traité destiné à remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (START), qui arrive à son terme en décembre. Envisageant pour chacun la réduction en sept ans, de 1 500 à 1 600 ogives nucléaires déployées, accompagné de mesures efficaces, ce nouveau traité, lorsqu'il sera conclu et mis en œuvre, démontrera l'engagement véritable et ferme de la part des deux pays possédant les plus importants arsenaux au monde à respecter leurs obligations à l'égard du désarmement nucléaire. Nous espérons que les autres États dotés d'armes nucléaires, ainsi que les États ayant la capacité de fabriquer des armes nucléaires, suivront cet exemple.

Cette ferme volonté politique, partagée par d'autres États Membres, est marquée par le sommet historique du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, tenu le mois dernier, et par l'adoption à l'unanimité de la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité. Les récents développements positifs ont ouvert une nouvelle ère dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En conséquence, la Thaïlande appelle toutes les parties intéressées à profiter de cet élan pour que nos efforts en cours finissent par porter leurs fruits.

Avec la prochaine Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai 2010, nous sommes à un moment crucial de nos débats communs. Allons-nous respecter nos engagements ou simplement rester où là nous en sommes? La Conférence d'examen est, effectivement, une occasion de consolider notre action. Nous espérons avoir des consultations constructives qui démontreront la volonté politique des États dotés d'armes nucléaires ou non. Ces deux groupes d'États

ont un rôle égal et important à jouer. Selon nous, la Conférence d'examen devrait également inclure dans son ordre du jour un débat de fond sur des mesures de confiance, la transparence, les garanties négatives de sécurité, des garanties efficaces contre la prolifération et le suivi de la mise en œuvre des 13 mesures pratiques convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre instrument extrêmement important pour aider la communauté internationale à atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. En tant qu'État signataire du Traité, la Thaïlande appuie pleinement l'universalité de cet instrument et appelle les neuf pays visés à l'annexe 2 à devenir parties au Traité pour mettre fin aux essais nucléaires. De notre côté, nous prenons les mesures nécessaires pour la ratification du Traité.

Du point de vue de la Thaïlande, le prochain jalon dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires serait un traité interdisant la production de matières fissiles qui nous aiderait à redoubler d'efforts pour débarrasser le monde des armes nucléaires. A cet égard, nous espérons que la Conférence du désarmement pourra entamer rapidement des négociations sur un tel traité et inscrire cette question à son ordre du jour en 2010.

En sa qualité de membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Thaïlande attache un grand intérêt à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, instrument clef de la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud-Est, qui complète le TNP au niveau régional. Les principes d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est se trouveraient renforcés par l'appui des États dotés d'armes nucléaires. Des consultations directes avec eux seront reprises pour encourager leur rapide accession au Protocole relatif au Traité. Dans le but de renforcer la contribution d'une Asie du Sud-Est exempte d'armes nucléaires à la sécurité régionale et internationale, la Thaïlande, en tant que Présidente de l'ASEAN et Présidente de la Commission pour une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et au nom des États membres de l'ASEAN, a présenté le traditionnel projet de résolution sur le traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (A/C.1/64/L.23) à la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons qu'il recevra le précieux appui de tous les États Membres de l'ONU.

Défenseur d'une Asie du Sud-Est exempte d'armes nucléaires, la Thaïlande appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Ces zones sont non seulement un moyen de promouvoir le désarmement complet et la non-prolifération des armes nucléaires au niveau régional, mais jouent également un rôle essentiel en matière de mesures de confiance et de diplomatie préventive. Nous nos félicitons vivement de la récente entrée en vigueur des Traités de Semipalatinsk et de Pelindaba portant respectivement création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Afrique.

La coopération entre les zones doit être encouragée. C'est pourquoi la Thaïlande renouvelle son appui à la deuxième Conférence des États Signataires et parties aux Traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, prévue l'année prochaine immédiatement avant la Conférence d'examen du TNP.

La question du développement de l'énergie nucléaire est également importante. La Thaïlande reconnaît et respecte le droit inaliénable de tout État à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme le stipule l'article VI du TNP. En même temps, il est de notre intérêt commun que les technologies et produits nucléaires ne contribuent pas à la prolifération d'armes nucléaires. Il convient donc de veiller à ce que les activités nucléaires pacifiques soient placées sous un régime de garanties renforcé et efficace. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) seule autorité internationale de vérification, a un rôle essentiel à jouer à cet égard et devrait être équipée des outils nécessaires pour entreprendre cet important travail.

Le terrorisme nucléaire est l'une des menaces les plus immédiates et les plus extrêmes contre la sécurité mondiale. À cet égard, mon pays se félicite de l'initiative des États-Unis d'accueillir, en avril prochain, un sommet sur la sécurité nucléaire. Nous espérons que ce sommet débouchera sur des mesures concrètes qui garantiront contre le vol de stocks de matières nucléaires sensibles et stimuleront la coopération mondiale pour lutter contre le trafic des technologies et des produits nucléaires. Selon nous, une sécurité nucléaire au niveau le plus élevé est la clé du développement et de l'expansion de l'énergie nucléaire à des fins pacifique au niveau mondial.

Selon nous, les instruments multilatéraux existants restent pertinents dans les conditions de sécurité actuelles et doivent être renforcés. Nous espérons que des progrès substantiels seront réalisés dans les prochaines instances consacrées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, en 2010.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (parle en anglais): La délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait, en premier lieu, s'associer à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

Comme l'ont souligné plusieurs délégations au cours de notre débat général, le désarmement nucléaire est la question prioritaire pour la communauté internationale dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi le désarmement nucléaire est directement lié à la survie de l'humanité avant même de se rattacher à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, ma délégation estime nécessaire de clarifier les questions suivantes si nous voulons parvenir au désarmement nucléaire. Premièrement, quelle doit être la question prioritaire dans le domaine des armes nucléaire? Le démantèlement complet de toutes les armes nucléaires, telle est l'aspiration de l'humanité. Cependant, les efforts actuels en matière de désarmement nucléaire ne vont pas dans la direction de l'objectif que je viens de mentionner.

Parmi tous les armements existants dans le monde, seules les armes nucléaires restent hors de toute surveillance en raison de l'absence d'instruments de contrôle. De ce fait, elles revêtent un caractère de moins en moins exceptionnel alors que par leur existence même elles sont une source majeure de prolifération nucléaire et que les tentatives de donner une priorité à la seule non-prolifération continuent.

Aujourd'hui, le but de la non-prolifération est évident : renverser les pays indépendants. La fabrication d'informations concernant l'existence d'armes de destruction massive en Iraq afin de renverser son gouvernement par la force en est un exemple. Par ailleurs, ce n'est un secret pour personne que le pays possédant le plus grand arsenal nucléaire dans le monde cherche à monopoliser la possession d'armes nucléaires sous le prétexte de la non-prolifération. La preuve la plus récente en est fournie par un document des États-Unis relatif à la situation

nucléaire et dans lequel ils préconisent un renforcement de la dissuasion et s'engagent à fournir une protection nucléaire à tous leurs alliés.

Le désarmement nucléaire bilatéral, qui se limitait aux deux seules superpuissances à l'époque de la guerre froide, ne peut plus être aujourd'hui un mode majeur de désarmement nucléaire. Aujourd'hui, les puissances nucléaires sont en concurrence pour accroître leurs arsenaux nucléaires respectifs à travers la modernisation. C'est pourquoi le désarmement nucléaire doit être multilatéral, vérifiable et irréversible.

États dotés Deuxièmement. les. d'armes nucléaires devraient s'abstenir de toutes menaces nucléaires et fournir aux États non dotés de ces armes des garanties négatives de sécurité. La plupart des États dotés d'armes nucléaires sont opposés à la préparation d'un instrument international sur les garanties négatives de sécurité aux États qui n'en sont pas dotés. Il faudrait mettre un terme aux relations internationales actuelles qui permettent à un certain pays d'avoir recours à la menace d'armes nucléaires alors que d'autres se voient contraints à vivre sous la menace. Il est naturel qu'un pays prenne des mesures de légitime défense face au chantage nucléaire exercé par un État doté d'armes nucléaires.

Je saisis également cette occasion pour répondre aux allusions faites à la dénucléarisation de la péninsule coréenne par les représentants de la Suède, de l'Australie, de la Turquie, du Japon, des États-Unis, de la Corée du Sud et d'autres pays dans leurs interventions. Les représentants suédois et japonais, notamment, ont prétendu que le satellite lancé par la République populaire démocratique de Corée et son deuxième essai nucléaire constituent d'évidentes infractions aux résolutions 1695 (2006) et 1718 (2006) du Conseil de sécurité, sapent la stabilité de la péninsule coréenne et représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Je considère ces propos comme de graves provocations et les rejette catégoriquement.

Premièrement, le satellite lancé avec succès le 5 avril 2009 ne devrait faire l'objet d'aucune controverse étant donné qu'il est relatif à notre souveraineté et pleinement conforme au droit international et à toutes les procédures nécessaires. L'exploration de l'espace et son utilisation à des fins pacifiques sont des droits légitimes dont disposent également tous les pays du monde. Personne ne privera la République populaire

démocratique de Corée de son droit à l'exploration de l'espace à des fins pacifiques.

Deuxièmement, le deuxième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée était une contre-mesure rendue nécessaire par l'action du Conseil de sécurité, qui a mis en question notre lancement pacifique d'un satellite sous la pression des États-Unis. Si, depuis le début, le Conseil de sécurité n'avait pas mis en question le lancement pacifique du satellite de la République populaire démocratique de Corée alors que, dans le même temps, il était resté silencieux sur les autres lancements de satellites, il n'aurait pas contraint la République populaire démocratique de Corée à prendre une ferme contremesure, tel son deuxième essai nucléaire. En disposant d'une dissuasion nucléaire, nous sommes maintenant en mesure, à tout le moins, de maintenir un équilibre nucléaire en Asie du Nord-Est, et de prévenir une guerre sur la péninsule coréenne. De même, notre dissuasion nucléaire encourage la stabilité sur la péninsule coréenne et, ainsi, contribue davantage à la paix et à la sécurité internationales.

Comme je l'ai déjà dit, la République populaire démocratique de Corée ne mène pas une course aux armes nucléaires. Nos armes nucléaires servent à prévenir toute guerre. Nous ne possèderons que le nombre minimal d'armes nucléaires à des fins de dissuasion d'attaques militaires et de prévention de menaces contre la République populaire démocratique de Corée. En conservant des armes nucléaires, la République populaire démocratique de Corée agira de manière responsable pour ce qui est de leur gestion, de leur utilisation, de la non-prolifération et du désarmement.

Troisièmement, à maintes occasions la République populaire démocratique de Corée a déclaré nettement qu'elle rejetait les résolutions 1695 (2006), 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité et n'y serait pas liée. Ces résolutions traduisent les exigences unilatérales des États-Unis, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international qui énoncent des principes d'égalité souveraine et d'équité dans les relations internationales et, en conséquence, elles n'auront pas la moindre force juridique.

Le rejet par de nombreux pays de la résolution 1887 (2009) adopté au sommet du Conseil de sécurité, est également dû au fait qu'elle ne reflète pas pleinement les aspirations et la volonté de la

communauté internationale. En effet, cette résolution ignore les obligations des Puissances nucléaires à l'égard d'une question cruciale telle que le désarmement nucléaire tout en traitant des obligations de non-prolifération des États non dotés d'armes nucléaires. Nous poursuivrons nos actions résolues aussi longtemps que les États-Unis pratiquement leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

M. Poo (Singapour) (parle en anglais): Alors que le monde interconnecté d'aujourd'hui a apporté d'énormes profits, les conditions mêmes qui ont permis de développer le commerce et l'interaction depuis la fin de la guerre froide ont également créé de nouveaux et complexes défis à la sécurité pour nos gouvernements. Cela peut se voir par exemple dans l'évolution de la position des organes de sécurité lorsqu'il s'agit de la sécurisation des armes nucléaires. Auparavant, l'attention était centrée sur la possession de ces armes par des acteurs étatiques. Cependant, en raison de la fluidité croissante du commerce et de la situation en matière de sécurité, la préoccupation s'est maintenant portée sur la possession de ces armes et des technologies connexes par des acteurs non étatiques. Il est devenu presque impossible pour tout Gouvernement de traiter individuellement de la prolifération des armes nucléaires et des technologies connexes.

En même temps, les efforts transfrontaliers de non-prolifération sont toujours maintenus au niveau national. À cet égard, Singapour joue tout son rôle en prenant part aux initiatives multilatérales pertinentes pour faire progresser le désarmement et la nonprolifération nucléaires. Nous respectons totalement nos obligations au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nos appuyons également le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Pour Singapour, alors que l'adhésion universelle à ces régimes est un objectif à atteindre, les régimes multilatéraux de nonprolifération ne sont pas constructifs s'ils ne sont pas accompagnés d'une mise en œuvre effective. Les actions individuelles menées par les États au niveau national ainsi qu'une coopération concrète entre les États sont par conséquent essentielles pour lutter contre la prolifération.

Singapour est une plaque tournante aérienne et maritime. Disposant de l'un des ports de transbordement les plus actifs du monde, Singapour attire plus de 140 000 navires et procède annuellement

à la manipulation d'environ 29 millions de conteneurs. Nous faisons partie de la chaîne de fourniture mondiale. À cet égard, Singapour dispose d'un solide système de contrôle à l'exportation et participe activement aux efforts de non-prolifération. Les procédures de sécurité que nous avons mises en place permettent de renforcer notre sécurité physique et, par conséquent, accroissent notre vitalité économique à long terme. En outre, ces mesures témoignent de notre engagement à aider d'éviter que des technologies liées aux armes de destruction massive ne tombent entre de mauvaises mains.

Je voudrais brièvement donner quelques détails sur nos initiatives en matière de non-prolifération dans le cadre de nos systèmes de contrôle à l'exportation et de notre participation à l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

En tant que centre de transbordement et membre responsable de la communauté internationale. Singapour a promulgué une législation nationale ferme qui permet à un système de contrôle à l'exportation renforcé de gérer l'exportation et le transbordement des produits et technologies stratégiques susceptibles de servir à la fabrication d'armes de destruction massive. Sur la base de notre Loi de 2003 sur les produits stratégiques, qui a établi une liste de contrôle, nous avons placé, depuis janvier 2008, les produits surveillés sous quatre grands régimes de contrôle multilatéral à l'exportation. En outre, notre système comprend une disposition d'ordre général, des contrôles de courtage et le transfert intangible de technologies. Cette disposition unique devrait être appliquée à de nombreux systèmes de contrôle à l'exportation à travers le monde. Le transfert intangible de technologies a trait à la transmission électronique, par fax ou Internet, des technologies relatives aux produits stratégiques contrôlés dans le cadre de notre système de surveillance de ces produits.

Singapour prend très au sérieux la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des produits connexes. C'est pourquoi nous participons activement à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, créée en 2003 pour encourager la coopération internationale en matière d'interdiction de transports maritimes d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des technologies et produits connexes. Jusqu'à présent, plus de 90 pays dans le monde ont adhéré à l'Initiative de sécurité contre la prolifération et œuvrent ensemble pour contrer la menace mondiale de prolifération d'armes de

destruction massive. Les membres de l'Initiative de sécurité contre la prolifération sont attachés à la Déclaration sur les principes d'interdiction de l'Initiative qui garantit que toutes les actions entreprises au titre de l'Initiative sont compatibles avec le droit international pertinent et la législation nationale.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération n'est pas une initiative autonome. Au contraire, elle s'ajoute aux mécanismes existants, tels les régimes de traités internationaux et les systèmes nationaux de contrôle à l'exportation, pour créer un cadre efficace permettant aux États de travailler ensemble pour empêcher le flux d'armes de destruction massive et de produits connexes en provenance ou vers des entités qui sont source de préoccupation en matière de prolifération.

Du 17 au 30 octobre prochain, Singapour accueillera un séminaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, intitulé « Exercice Deep Sabre II ». Cet exercice, qui réunira des représentants de 20 pays, permettra aux membres de l'Initiative de renforcer leur interopérabilité et de mener des actions maritimes et portuaires contre la prolifération.

Pour terminer, la mise en œuvre au niveau national de mesures destinées à appuyer les régimes multilatéraux de non-prolifération reste essentielle. Néanmoins, des actions menées au niveau national ne peuvent à elles seules être totalement efficaces sans leur mise en œuvre globale par d'autres États et sans la coopération de ceux-ci pour obtenir des résultats concrets.

M. Ndimeni (Afrique du Sud) (parle en anglais): Récemment, nous avons entendu un nombre croissant de déclarations positives des États et de leurs dirigeants à propos du désarmement nucléaire, comme nous l'avons d'ailleurs souligné dans notre précédente intervention dans le débat général. Ces déclarations, qui avaient trait aux engagements renouvelés à l'égard du désarmement nucléaire et de l'élimination des armes nucléaires, sont, bien sûr, des développements bienvenus.

Il est impératif que ces déclarations positives se traduisent en actes pour restaurer la confiance dans le désarmement nucléaire et le régime de non-prolifération nucléaire, qui ont fait l'objet d'importantes tensions durant la précédente décennie. Ces actes ne devraient pas seulement entraîner la réduction du nombre d'armes nucléaires qui continuent

à être mises au point et stockées dans le monde mais aussi comprendre un examen des doctrines de sécurité et d'autres mesures transparentes, irréversibles en vue d'atteindre notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

Le récent sommet du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191) est également venu à un moment opportun pour encourager de nouveaux progrès et faire face aux défis tenaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Certes, l'Afrique du Sud se félicite de cette initiative du Conseil de sécurité visant à contribuer à une approche nouvelle, plus équilibrée pour relever les défis liés au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Il convient cependant de rappeler que l'Afrique du Sud a toujours affirmé que toute présomption de possession indéfinie d'armes nucléaires ne pourrait conduire qu'à une augmentation de l'insécurité et à la poursuite d'une course aux armements. C'est pourquoi des progrès continus et irréversibles en matière de désarmement nucléaire et d'autres mesures liées au contrôle des armes nucléaires sont fondamentaux pour promouvoir la prolifération nucléaire.

De l'avis de l'Afrique du Sud, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du désarmement et de la nonprolifération nucléaires, et nous continuerons à promouvoir son caractère universel. Selon nous, le Traité et les résultats de ses Conférences d'examen restent plus valables que jamais et forment la base nécessaire à l'avancement du processus d'examen du Traité. Les États parties au TNP devraient par conséquent se garder de toute tentation d'appliquer de façon sélective les obligations découlant du Traité et les engagements souscrits durant les Conférences d'examen. Nous restons particulièrement préoccupés par l'absence de progrès suite à l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires, à la Conférence d'examen du TNP de 2000, de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires devant conduire au désarmement nucléaire.

Néanmoins, l'Afrique du Sud se félicite du résultat positif de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui, entre autres, s'est mis d'accord sur l'ordre du jour et l'organisation des travaux de la Conférence. À cet égard, l'Afrique du Sud prie instamment tous les États parties d'œuvrer ensemble pour parvenir à un résultat positif de la Conférence de 2010 qui

permettrait de consolider les engagements conclus lors des Conférences d'examen de 1995 et 2000.

Quant aux garanties de sécurité, l'Afrique du Sud continue de penser qu'elles s'appliquent légitimement aux États qui ont renoncé à l'option de l'arme nucléaire, par opposition à ceux qui préfèrent maintenir leur choix ouvert. Le TNP est l'instrument juridique international essentiel en vertu duquel les États non dotés d'armes nucléaires ont renoncé à l'option de l'arme nucléaire. C'est pourquoi nous considérons la disposition relative aux assurances de sécurité juridiquement contraignantes comme un élément essentiel du TNP. Nous continuerons en conséquence à maintenir les assurances négatives de sécurité dans ce cadre. Ces garanties renforceront la stabilité stratégique, faciliteront le processus d'élimination des armes nucléaires et contribueront à renforcer la confiance et la sécurité internationales.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires. À cet égard, nous sommes fiers de l'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Il s'agit là d'une réalisation importante non seulement pour l'Afrique mais pour un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, nous demandons aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier dans les plus brefs délais les protocoles pertinents au Traité.

L'Afrique du Sud se félicite également de l'entrée en vigueur, le 21 mars 2009, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et espère que ces développements importants seront suivis d'efforts internationaux concertés pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions, notamment au Moyen-Orient.

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire revêt une importance particulière pour de nombreux pays en développement, étant donné la nécessité urgente d'une croissance accélérée et durable. L'augmentation de la demande d'énergie nucléaire s'accompagne de défis et de responsabilités qui requièrent la vigilance de la communauté internationale afin que l'énergie nucléaire soit exclusivement utilisée à des fins pacifiques.

À cet égard, l'Afrique du Sud est fermement convaincue que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit être dotée des moyens nécessaires non seulement pour remplir son mandat de vérification mais pour renforcer ses activités en matière de coopération technique et d'assistance de façon non discriminatoire, efficace et professionnelle.

En même temps, nous devons veiller à ce qu'aucune restriction non justifiée ne soit imposée aux États qui respectent pleinement leurs obligations. Il conviendrait d'établir d'autres modalités pour prévenir le détournement de ces technologies sensibles et être certains de pouvoir poursuivre sans crainte ces activités avec les garanties voulues. Néanmoins, une approche non discriminatoire est nécessaire pour permettre de garantir un approvisionnement fiable du combustible nucléaire tout en respectant pleinement le choix des États et la protection de leur droit inaliénable à poursuivre des activités nucléaires à des fins pacifiques, conformément à leurs obligations en matière de non-prolifération.

L'Agence est la seule instance internationalement reconnue compétente pour vérifier et assurer le respect des accords de garanties pour éviter le détournement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques vers la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Son autorité ne doit pas être sapée. Ainsi, toute préoccupation concernant le non-respect des accords de garanties devrait être soumise à l'AIEA pour qu'elle examine les mesures à prendre éventuellement, conformément à son mandat statutaire. L'Afrique du Sud continuera d'appuyer les activités visant à renforcer et à mettre au point des capacités de vérification pour assurer le respect des accords de désarmement nucléaires dans le but de parvenir à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

Je terminerai en rappelant une évidence, à savoir que l'élimination systématique et progressive de toutes les armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées restent la seule garantie contre leur utilisation. Tel devrait être notre ferme objectif.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/64/L.18, A/C.1/4/L.19 et A/C.1/64/L.20.

M. Rao (Inde) (parle en anglais): Monsieur le Président, nous sommes particulièrement heureux de vous voir diriger le débat thématique sur les armes nucléaires. L'Inde s'associe à l'intervention faite sur ce thème par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

L'Inde a toujours maintenu sa position de principe d'accorder la plus haute priorité à l'objectif du

désarmement nucléaire, en tant que position nationale qui a recueilli le ferme et constant soutien à l'intérieur de notre pays et en tant que membre du Mouvement des non-alignés qui a toujours appuyé avec vigueur le désarmement nucléaire mondial. À cet égard, nous rappelons que le seul document relatif au désarmement nucléaire adopté par consensus par la communauté internationale, le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), a accordé la plus haute priorité à l'objectif du désarmement nucléaire. Le Plan d'action de Rajiv Gandhi de 1988 a fourni un cadre complet pour l'élimination des armes nucléaires conduisant à un monde sans armes nucléaires et enraciné dans la non-violence. Nous restons attachés à cet objectif.

Prenant la parole à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, le Premier Ministre Manmohan Singh a réitéré la proposition de l'Inde visant à l'élaboration d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation d'armes nucléaires et prévoyant leur élimination complète selon un calendrier précis (voir A/63/PV.12). Dans son allocution devant l'Assemblée générale, le mois dernier, le ministre indien des relations extérieures a de nouveau souligné son appui à une convention sur les armes nucléaires (voir A/64/PV.10).

L'Inde a toujours affirmé que le désarmement nucléaire doit être réalisé par le biais d'un processus échelonné garanti par un engagement universel pour l'élimination complète des armes nucléaires. Dans un document de travail présenté à l'Assemblée générale en 2006, l'Inde a proposé un certain nombre de mesures à cette fin, notamment la réaffirmation de l'engagement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires à l'égard de l'objectif d'élimination complète des armes nucléaires. Il conviendrait également d'examiner des mesures juridiques précises, notamment un accord global de non utilisation en premier et la négociation d'une convention sur l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires. Des mesures pour réduire les dangers nucléaires découlant de l'utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires sont également pertinentes à cet égard.

Le seul moyen de faire disparaître la menace posée par les armes nucléaires à la paix et à la sécurité internationales est d'éliminer complètement ces armes sur une base non discriminatoire. Bien qu'il soit important de prévenir la prolifération, nous ne devons pas perdre de vue le principe essentiel du renforcement de la relation entre le désarmement et la non-prolifération. En tant que tel, le désarmement nucléaire ne peut dépendre d'un succès absolu en matière de non-prolifération. À cet égard, des initiatives internationales devraient tendre à instaurer la confiance nécessaire entre les États pour que les traités et accords internationaux soient négociés multilatéralement et librement acceptés pour assurer leur légitimité et leur crédibilité. Parallèlement, les États devraient respecter strictement les obligations découlant des accords ou traités auxquels ils sont parties.

L'Inde a adhéré au deux conventions internationales et non discriminatoires interdisant les armes biologiques et chimiques et appuie la pleine application de ces deux instruments. La position de mon pays à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est bien connue. Il n'est pas question pour l'Inde de se joindre au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Les armes nucléaires font partie intégrante de la sécurité nationale de notre pays et le resteront en attendant un désarmement nucléaire non discriminatoire et mondial.

En tant qu'élément crédible de sa politique de dissuasion nucléaire, l'Inde a adopté la politique de non utilisation en premier contre les États dotés d'armes nucléaires et de non utilisation contre les États non dotés de ces armes. Elle est prête à transformer ces engagements en arrangements juridiques multilatéraux.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations en matière désarmement, a la responsabilité de réagir de façon appropriée aux attentes de la communauté internationale dans le domaine du désarmement, notamment en ce qui concerne la question prioritaire du désarmement nucléaire. En tant qu'État doté d'armes nucléaire et membre responsable de la communauté mondiale, l'Inde s'est engagée à participer de façon constructive aux négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, dans le cadre de son programme de travail.

Nous nous félicitons de l'attention renouvelée de la communauté internationale à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Des dirigeants mondiaux, des parlementaires, des hommes d'État, des groupes internationaux et des organisations non gouvernementales se sont fait entendre en faveur du désarmement nucléaire. La tendance évolutive de

l'opinion mondiale se concentre maintenant sur le désarmement nucléaire. Il appartient aux Nations Unies, incarnation du multilatéralisme, de mettre à profit cet élan en s'inspirant du plan en cinq points du Secrétaire général qui, entre autres, comporte l'examen d'une convention sur les armes nucléaires. Pour maintenir le courant d'optimisme actuel, des actions de suivi sur le terrain seront nécessaires. Elles devront se fonder sur la réelle volonté de prendre des mesures concrètes pour diminuer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et réduire le danger nucléaire ainsi que sur des engagements universels à l'égard d'un désarmement nucléaire complet et non discriminatoire.

La menace du terrorisme nucléaire est un formidable défi lancé à la communauté internationale. Nous sommes en faveur du renforcement des efforts internationaux pour faire face à cette menace, notamment en améliorant la sécurité nucléaire. Dans ce contexte, nous saluons l'initiative des États-Unis de convoquer le Sommet mondial sur la sécurité nucléaire en 2010.

Comme les années précédentes, l'Inde parrainera les projets de résolution suivants.

Premièrement, au nom des auteurs, je voudrais présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.20, intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ». Selon ce projet, un accord multilatéral, universel et juridiquement contraignant interdisant de recourir à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contribuerait à ôter toute légitimité aux armes nucléaires et créerait le climat voulu pour des négociations qui conduiraient, à terme, à l'élimination des armes nucléaires. Le dispositif du projet de résolution demande de nouveau à la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en circonstances de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires.

J'ai également l'honneur de présenter, au nom des auteurs. projet de résolution A/C.1/64/L.18,intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Ce projet de résolution souligne les préoccupations de la communauté internationale et demande aux États Membres de prendre les mesures appropriées pour empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Il souligne que la réponse internationale à cette menace doit se faire aux

niveaux national, multilatéral et mondial. Comme les textes analogues présentés les années précédentes, nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus et bénéficiera du parrainage d'un nombre accru de pays.

M. Belaoura (Algérie) (parle en arabe): Nous avons tous suivi avec un grand intérêt les interventions faites par les représentants devant la Première Commission.

À maintes reprises, nous avons évoqué la grande importance que revêt cette question pour nous-mêmes et l'ensemble de la communauté internationale. Nous avons également pris note de l'engagement des délégations d'œuvrer ensemble pour promouvoir le désarmement et rendre notre monde plus sûr et plus stable pour nous et pour les générations à venir. À cet égard, le désarmement nucléaire a acquis une ampleur particulière en raison de la menace croissante que font peser ces armes sur nos pays et sur l'humanité tout entière. L'Algérie a signé tous les traités et conventions internationaux sur les armes de destruction massive, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Selon nous, la seule réponse à la menace représentée par ces armes est leur élimination totale et leur interdiction au moyen d'instruments internationaux contraignants.

Au cours des derniers mois, le monde a entendu des déclarations et des engagements prometteurs au plus haut niveau qui représentent des démarches positives en direction du désarmement, de la paix et de la sécurité au niveau international sur une base solide, mutuellement acceptée et durable. À cet égard, nous relevons un certain nombre de déclarations, notamment l'engagement des Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie de poursuivre des négociations sur l'élaboration d'un instrument pour remplacer le START et de réduire leurs arsenaux nucléaires. Nous apprécions également le souhait exprimé par le Président Obama dans sa déclaration du 2 avril, à Prague, de débarrasser le monde des armes nucléaires.

Pour l'Algérie, seul le cadre multilatéral est en mesure de traiter des questions de désarmement. Nous demandons à la communauté internationale de renforcer ce cadre et de lui conférer la haute priorité qu'il requiert pour respecter les engagements pris au niveau multilatéral. Dans ce contexte, le 29 mai, après de nombreuses années de stagnation et de revers, la Conférence du désarmement s'est mise d'accord sur un programme de travail. Ce changement est un fait

majeur qui a fait naître un sentiment d'optimisme parmi tous les États Membres. Conformément à ce programme de travail, adopté sous la présidence de l'Algérie, la Conférence a décidé d'établir quatre groupes de travail et de nommer trois coordonnateurs spéciaux pour examiner toutes les questions proposées pour son ordre du jour. L'Algérie réaffirme son attachement à ce processus, notamment détermination à faire tous ses efforts pour élaborer le programme de travail et le mettre en œuvre en 2010. Nous appelons tous les États Membres à coordonner leurs actions et à travailler ensemble pour atteindre cet objectif.

L'application de cet accord nous permettra de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles ainsi que d'examiner d'autres questions agréées par les groupes de travail de la Conférence du désarmement. L'importance d'un tel traité tient au fait qu'il fait partie des 13 mesures concrètes convenues à la Conférence d'examen de 2000. Il s'agira d'une étape importante en direction de l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaire et du désarmement nucléaire.

Faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 13 ans après sa conclusion, tel est le but de nos efforts. Tout en nous félicitant de l'engagement exprimé par la nouvelle Administration des États-Unis d'œuvrer à la ratification de cet instrument, nous appelons les neuf États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore ratifié, notamment les deux États dotés d'armes nucléaires, à le faire le plus rapidement possible pour permettre sa mise en vigueur.

La huitième Conférence d'examen du TNP se tiendra en mai 2010. Cet événement sera l'un des plus importants étant donné l'échec de la Conférence d'examen de 2005. Nous attendons beaucoup de la Conférence, compte tenu de la tendance actuelle à l'optimisme dans le domaine du désarmement mondial et des déclarations de certains États Membres, notamment des États dotés d'armes nucléaires qui se sont engagés à œuvrer pour atteindre les objectifs du Traité et à assurer le succès de la Conférence. Les discussions fructueuses qui ont eu lieu entre les États durant la récente session du Comité préparatoire, en mai, lui ont permis d'adopter un projet de programme de travail pour la Conférence d'examen. C'est là une indication importante de l'existence de conditions favorables au succès de cette prochaine conférence.

Nous soulignons à nouveau que l'Algérie appuie les dispositions du TNP. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre cet instrument et à promouvoir ses objectifs. Nous sommes convaincus que la prochaine Conférence d'examen offrira l'occasion d'y parvenir. À cet égard, nous sommes déterminés à assurer l'universalité du Traité. Toutefois, nous ne pourrons appliquer efficacement ses dispositions relatives à la non-prolifération et parvenir au désarmement nucléaire ci certains pays n'adhèrent pas à cet instrument, notamment Israël.

Deuxièmement, nous tenons à souligner qu'il convient de respecter pleinement tous les engagements pris par les États parties lors des Conférences d'examen de 1995 et 2000, notamment les 13 mesures pratiques et la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

En tant qu'État partie au TNP, notre crédibilité est mise à l'épreuve lorsqu'il s'agit de respecter les engagements et des obligations auxquels nous avons souscrit dans le cadre de cet instrument. Les mesures convenues pour garantir la pleine application des dispositions du TNP doivent être accompagnées d'efforts semblables dans le domaine du désarmement nucléaire, conformément aux dispositions de l'article VI du Traité, et par de réelles garanties du droit inaliénable des États parties d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV de ce même traité.

Le monde fait face à d'énormes défis engendrés par les menaces à notre sécurité collective, par de nombreuses crises et disparités sur le plan de la sécurité mondiale. Mais la menace nucléaire constitue le défi le plus grand. Il revient donc à tous les États, qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, d'éliminer de manière efficace cette menace. Il ne fait aucun doute que ces efforts mèneront à une sécurité et à une stabilité plus grandes dans le monde entier et libèreront d'énormes ressources et capacités qui pourront être consacrées aux besoins légitimes de nos peuples en matière de développement et de prospérité.

M^{me} **Štiglic** (Slovénie) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation slovène à l'occasion de prendre la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection et pour le travail efficace que vous avez effectué jusqu'à présent. Ma délégation fait pleine confiance à votre jugement et est convaincue que vous

guiderez avec sagesse les travaux de la Commission. De même, je félicite les autres membres du Bureau.

Je souscris également pleinement à l'intervention faite par l'Ambassadeur Hellgren, de la Suède, au nom de l'Union européenne.

Comme d'autres délégations, la Slovénie se réjouit du nouvel élan qui s'est fait jour dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et du désarmement. Cette occasion doit être saisie sur-le-champ et il ne faut pas la manquer. Nous sommes convaincus que cet élan, suscité principalement par les déclarations du Président Obama des États-Unis et d'autres, nous rapprochera de nos objectifs dans ce domaine.

Pour profiter efficacement de l'occasion présente, les mesures concrètes suivantes pourraient, selon nous, aider à faire progresser notre ordre du jour dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Premièrement, nous devrions nous efforcer de consolider davantage le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Une génération avant la nôtre a négocié avec succès le TNP et en a fait une pierre angulaire du régime international de la paix et de la sécurité. Depuis lors, le TNP a été soumis à de nombreux défis en matière de prolifération nucléaire et de non-respect. De plus, il conviendrait de faire davantage pour éviter que des armes nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes.

L'absence de résultats significatifs à la Conférence d'examen du TNP, réunie au printemps de 2005, a contribué à répandre l'idée que le TNP n'est plus ce qu'il était. La Slovénie est fermement convaincue que tel n'est pas le cas. À notre avis, l'élan actuel pourrait permettre à la Conférence d'examen de mai 2010 d'être plus efficace et, grâce à un résultat positif, nous serions en mesure de consolider cet important instrument et de le préserver à l'avenir. En conséquence, l'approbation et la mise en œuvre universelle de tous les objectifs consacrés dans le TNP sont nos objectifs communs.

Deuxièmement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) que nos chefs d'État et nos ministres ont signé dans ce bâtiment il y a 14 ans, n'est toujours par entré en vigueur. Nous espérons que cette étape sera franchie sans retard. À notre avis, une rapide entrée en vigueur du Traité et la pleine application de son régime de vérification sont

maintenant à notre portée, notamment après l'intention formulée par le Gouvernement des États-Unis de s'engager dans la voie du processus de ratification du Traité d'interdiction. Il convient de promouvoir la ratification de cet instrument par les États visés à l'annexe 2 pour qu'elle intervienne dans les meilleurs délais. Nous devons redoubler d'efforts à cet effet et utiliser pleinement ce précieux instrument pour atteindre notre objectif commun d'un monde sans essais d'armes nucléaires.

La troisième étape devrait être l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement lorsqu'elle reprendra ses travaux à Genève, en janvier. La Slovénie se félicite vivement de la décision de la Conférence du désarmement du 29 mai 2009 d'entamer ces négociations. En tant qu'État observateur et candidat à devenir membre à part entière de la Conférence, la Slovénie souhaite prendre une part active à ces négociations qui devraient, selon nous, s'ouvrir dès le début de l'année prochaine. S'il était négocié avec succès, un traité vérifiable interdisant la production de matières nucléaires contribuerait de façon significative à la non-prolifération et au désarmement nucléaires et complèterait le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À notre avis, le futur traité interdisant la production de matières nucléaires devrait comporter également un mécanisme de vérification efficace, dans lequel l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourrait jouer un rôle majeur. À cet égard, nous saluons le projet de résolution présenté par la délégation du Canada. La proposition canadienne arrive en temps utile. Elle devrait guider nos efforts dans ce sens. Selon nous, cet important projet de résolution devrait être adopté sans être mis aux voix. Ainsi, notre engagement à cet égard serait démontré sans équivoque.

Pour la Slovénie, il ne fait aucun doute que des mesures de consolidation du TNP, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles contribueraient à rendre notre monde plus sûr.

En ce début du XXIe siècle, l'énergie nucléaire et d'autres technologies nucléaires sont appelées à jouer un rôle très important. Ce que l'on qualifie de renaissance de l'énergie nucléaire et l'utilisation des technologies nucléaires dans les domaines de la santé,

de la production alimentaire et de l'agriculture offrent de grands espoirs pour le développement durable, pour l'humanité et particulièrement pour ceux qui continuent de subir la pauvreté, la maladie et le sousdéveloppement. Par ailleurs, la propagation irresponsable de la technologie nucléaire reste très préoccupante. La prolifération des armes nucléaires et les questions de sûreté et de sécurité nucléaires liées à l'utilisation pacifique de l'énergie et des technologies nucléaires sont les risques les plus fréquemment évoqués. Pour ne pas décevoir les attentes, il est indispensable de préserver et de consolider les instruments de la non-prolifération nucléaire. Toues les parties doivent prendre des engagements si nous souhaitons accroître l'utilisation de l'énergie nucléaire civile et, parallèlement, empêcher la propagation des technologies nucléaires sensibles.

Pour terminer, je rappelle que la Slovénie partage la vision et l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Cette vision, nous en sommes convaincus, est réaliste. Certes, nous aurons à parcourir un long chemin pour atteindre ce but, mais en progressant dans l'application des trois mesures que j'ai mentionnées, nous serons sans aucun doute dans la bonne voie.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Ma délégation s'associe à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés.

La simple existence d'armes nucléaires est une source d'horreur, de méfiance et de menace. Le désarmement nucléaire est la plus haute priorité de l'ordre du jour du désarmement. Il constitue

une partie essentielle de l'ensemble des mesures convenues dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1958. Malgré les obligations découlant de l'article VI du Traité et les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires aux Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000 d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires, l'existence continue, la mise au oint et le déploiement de milliers d'ogives nucléaires dans leurs arsenaux continuent de menacer la paix et la sécurité internationales.

Le non-respect par les États dotés d'armes nucléaires parties au TNP de l'obligation sans équivoque de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires, menant au désarmement nucléaire au titre de l'article VI du TNP, est décevant. Cette situation nous préoccupe. Malgré les réductions

limitées d'armes opérées dans le passé au niveau bilatéral et multilatéral, ces efforts sont très loin de répondre aux attentes internationales de mesures réelles et efficaces et ne peuvent en aucun cas se substituer aux obligations incombant aux États dotés d'armes nucléaires. Ces réductions ne sont pas allées au-delà du déclassement d'armes nucléaires et de leur placement dans des réserves. Pour être efficaces, les être d'armes nucléaires doivent réductions irréversibles. internationalement vérifiables transparentes.

En raison des violations flagrantes des engagements juridiquement contraignants souscrits au titre de l'article VI du TNP, l'intégrité du TNP a été compromise et la confiance des États non dotés d'armes nucléaires dans la crédibilité du Traité s'est érodée. Le monde n'attendra pas indéfiniment que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs obligations internationales en ce qui concerne leurs programmes d'armements nucléaires.

La situation sur le plan nucléaire et le programme dénommé Trident - qui a prévu la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et de vecteurs modernes, le possible recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes et le pointage d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP - sont en violation du TNP et des assurances données par les États dotés d'armes nucléaires à l'époque de la prorogation indéfinie du Traité. L'annonce par la France de l'ajout d'un sous-marin porteur de missiles balistiques nucléaires et sa rétention de 300 ogives nucléaires dans son arsenal sont encore plus inquiétantes. Ces armes, considérées par leur possesseur comme une dissuasion minimale, peuvent détruire 300 villes et tuer 300 millions de personnes.

Pour l'Iran, l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Nous continuons de croire en la nécessité de négociations sur un programme échelonné pour l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis incluant une convention sur les armes nucléaires. À cet égard, nous renouvelons notre appel pour l'établissement, en tant que plus haute priorité et le plus rapidement possible, d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Ce comité devrait être doté d'un mandat pour de réelles négociations. Ces négociations devraient mener à l'interdiction juridique et définitive

pour tout État de posséder, de mettre au point et de stocker des armes nucléaires, et prévoir la destruction de ces armes inhumaines.

En attendant la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires, les États dotés de telles armes doivent honorer leurs obligations au titre du TNP, c'est-à-dire arrêter immédiatement la mise au point et la recherche en matière d'armes nucléaires, ne pas avoir recours à la menace ou à l'emploi de ces armes contre les États qui n'en sont pas dotés, mettre fin à la modernisation des armes nucléaires et de leurs installations, au déploiement d'armes nucléaires sur les territoire d'autres pays et au maintien de leurs armes nucléaires en état d'alerte immédiate.

Pendant longtemps, certains membres de l'Union européenne n'ont pas respecté leurs obligations au titre du Traité, qui stipule dans son article II que

« Tout État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs. »

Ces pays ont violé le TNP en recevant des quantités d'armes nucléaires des États-Unis sous la protection de l'OTAN.

Le déploiement de centaines d'armes nucléaires dans des États non dotés de ces armes et l'entraînement de pilotes de chasseurs-bombardiers des pays hôtes de l'Union européenne à la manipulation et au lancement de bombes nucléaires contre d'autres États violent la lettre et l'esprit du TNP, et les États hôtes font fi de ce traité.

Cette préoccupation a amené de nombreux pays, et même certains pays européens, notamment des parlements, à demander le retrait des forces nucléaires de leurs territoires. Ces membres de l'Union européenne devraient se conformer au TNP en retirant immédiatement les ogives nucléaires de leur territoire. À cet égard, l'Union européenne, au lieu de menacer d'autres pays, devrait demander à tous ses membres pertinents de respecter le TNP.

Pour la République islamique d'Iran, la pleine application non-sélective du TNP et son universalité sont la meilleure façon de garantir la non-prolifération d'armes nucléaires. L'universalité du TNP, notamment dans les régions de tension, devrait être énergiquement encouragée.

Dans ce contexte, il convient de poursuivre vigoureusement la mise en œuvre de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient, réaffirmée en 2000. Malgré les appels répétés de la communauté internationale figurant dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, les résolutions de l'Assemblée générale y relatives, celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation de la Conférence islamique, le régime sioniste n'a ni adhéré au TNP ni placé ses installations nucléaires clandestines sous les garanties généralisées de l'AIEA. Il n'a pas même déclaré son intention d'adhérer au Traité. Ce régime est le seul de la région du Moyen-Orient non partie au TNP. Son programme illégal d'armes nucléaires, alimenté par l'aide des États-Unis et de la France, menace gravement la paix et la sécurité régionales et internationales et compromet le régime de nonprolifération.

L'inaction imposée au Conseil de sécurité durant les précédentes décennies lors de l'examen du programme bien documenté sur les armes nucléaires de ce régime a donné à celui-ci l'audace de reconnaître explicitement qu'il possédait illégalement des armes nucléaires, ce qui a été condamné par le Mouvement des non-alignés.

Pour terminer, je rappelle que l'Iran, en tant que victime d'armes chimiques, poursuivra vigoureusement l'objectif d'un monde sans armes de destruction massive.

M. Davide (Philippines) (parle en anglais): Pour commencer, je tiens à déclarer que les Philippines s'alignent sur l'intervention du Mouvement des non-alignés, faite en son nom par le représentant de l'Indonésie.

Le principal sujet du présent débat thématique est essentiel pour la sécurité de tous les États Membres. Pour les Philippines, l'élimination des armes nucléaires est la seule garantie contre le recours à l'emploi ou à la menace de ces armes – voire la seule façon de sauver l'humanité. Il s'ensuit que la communauté internationale doit agir de concert avec la volonté politique requise pour débarrasser une fois pour toutes le monde des armes nucléaires et sauver la planète Terre et l'humanité. Le climat politique mondial actuel donne aux pays l'occasion de progresser dans cette voie.

Les Philippines sont conscientes que l'élimination des armes nucléaires ne peut se faire du jour au lendemain. Cependant, nous sommes

convaincus que cet objectif peut être atteint dans un avenir proche grâce à une ferme volonté politique des pays et un sens élevé de la destinée commune de tous. Les pays ne devraient pas tomber dans la fausse certitude que les armes nucléaires fournissent une réelle sécurité. Ils doivent savoir que ces armes provoquent en fait, davantage de tensions, augmentent les peurs et l'insécurité et causent des destructions en raison de leur emploi involontaire ou accidentel. Qui plus est, les pays qui abritent ces armes risquent euxmêmes leur propre destruction.

Mon pays appuie les appels à l'élimination irréversible et complète des armes nucléaires sous supervision internationale. Nous sommes prêts à examiner les propositions relatives à un processus progressif permettant de mener à l'objectif ultime du désarmement nucléaire total et de préserver les accords convenus au titre d'une convention sur les armes nucléaires.

Les Philippines félicitent la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique de s'être mis d'accord pour revoir le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs et attendent avec intérêt la conclusion de cet accord. Mon pays demande à tous les autres pays possesseurs d'armes nucléaires de prendre des mesures d'urgence pour réduire et, en fin de compte, éliminer leurs arsenaux nucléaires. Le défi est de mettre au point un mécanisme qui amènera tous les possesseurs d'armes nucléaires à un engagement multilatéral qui les conduise vers un désarmement nucléaire complet.

Les Philippines souscrivent à l'idée qu'il ne peut y avoir de paix sans confiance. La communauté internationale ne peut attendre des possesseurs d'armes nucléaires qu'ils s'engagent pleinement et multilatéralement dans la voie d'un désarmement nucléaire complet que si un climat de confiance s'établit entre eux.

Pour favoriser un climat de confiance, certaines conditions doivent être remplies. La première est de connaître la provenance des armes nucléaires et de leurs vecteurs des pays qui possèdent des arsenaux nucléaires. La deuxième est de communiquer un rapport d'action fiable et précis sur le désarmement nucléaire complet à une entité ou à un organe international agréé. Enfin, il convient de disposer d'un mécanisme capable de vérifier pleinement les opérations menées en vue du désarmement nucléaire.

Des signes et des faits positifs ont été enregistrés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le Conseil de sécurité a tenu un sommet de haut niveau sur ce sujet le 24 septembre 2009. Les déclarations des dirigeants mondiaux ont récemment souligné l'importance à cette question. Les Philippines se félicitent de ces déclarations appelant à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Néanmoins, une action plus concrète et des plans précis sur la façon d'atteindre l'objectif de dénucléarisation complète seraient souhaitables.

Nous soutenons les appels à la tenue d'une conférence internationale en vue de définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires le plus rapidement possible. De même, nous estimons nécessaire de conclure un instrument juridique contraignant sur les assurances de sécurité.

Les Philippines soulignent l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires pour contribuer au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Nous appuyons fermement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et souhaitons l'entrée en vigueur de cet instrument le plus rapidement possible. À cet égard, nous prions de nouveau les neuf pays de l'annexe II de ratifier le Traité.

Les Philippines espèrent que lorsque la Conférence du désarmement reprendra ses travaux en janvier 2010, elle pourra immédiatement régler les questions relatives à son programme de travail et entamer aussitôt le processus de négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Selon nous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et du régime désarmement nucléaire. À cet égard, nous reconnaissons que des progrès sur le Traité ne peuvent être réalisés qu'à travers des avancées sur les trois piliers, c'est-à-dire le désarmement nucléaire, la nonprolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Un accord sur des mesures concrètes est donc essentiel dans le domaine du désarmement nucléaire en raison de son lien inextricable avec la non-prolifération. La voie la plus sûre pour parvenir à la non-prolifération est l'élimination totale des armes nucléaires. Les Philippines espèrent que la Conférence d'examen du TNP de 2010 pourra redresser le « navire » TNP et définir une ligne de conduite qui

nous mènera à la destination souhaitée d'un monde sans armes nucléaires, où l'énergie nucléaire sera uniquement utilisée à des fins pacifiques.

Le Président (parle en espagnol): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux délégations que le dernier délai pour la présentation des projets de résolution est fixé à 18 heures, ce jour. Je voudrais également demander aux représentants et aux personnes présentes dans la salle de garder le silence pendant les débats de la Commission.

M^{me} **Shilli** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Notre délégation a déjà pris la parole au cours du débat général. Toutefois, nous voudrions partager quelques vues avec la Commission durant cette partie du débat thématique.

Ma délégation adhère sans réserve à l'intervention faite au nom du Mouvement des non-alignés.

En ce qui concerne le débat thématique sur les armes nucléaires, les États dotés de telles armes disposent d'énormes arsenaux de ces armes et de leurs vecteurs en vertu de la doctrine de dissuasion stratégique nucléaire. Le Conseil de sécurité a uniquement examiné les questions relatives à la nonprolifération, alors que la non-prolifération et le désarmement nucléaires sont inextricablement liés. Nous devons nous engager à reconnaître l'interdépendance de ces deux aspects et maintenir l'équilibre à cet égard. En effet, concentrer nos efforts sur la non-prolifération nucléaire, notamment sur la non-prolifération horizontale tout en sous-estimant le désarmement nucléaire ne saurait servir l'ultime objectif auquel nous aspirons tous, en l'occurrence débarrasser le monde des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, nous exhortons les États détenteurs d'armes nucléaires à réaffirmer leur engagement concret à l'égard de ce principal objectif, comme établi dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous leur demandons de mettre immédiatement en œuvre les 13 mesures concrètes adoptées par la Conférence d'examen du TNP de 2000 pour servir de base d'évaluation vérifiable et irréversible dans ce domaine, y compris la réduction substantielle des arsenaux nucléaires actuels en tant que première mesure, sans omettre l'interdiction de nouvelles productions jusqu'à la complète élimination des stocks d'armes actuels.

La Jamahiriya arabe libyenne se félicite de la vision d'un monde sans armes nucléaires confortée par l'initiative des États-Unis pour atteindre cet objectif, de l'ouverture de négociations sérieuses avec la Fédération de Russie en vue de limiter les armes stratégiques et des progrès réalisés à l'égard de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je soulignerai également l'ouverture de négociations pour parvenir à un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles.

Ces initiatives devraient être accompagnées de mesures concrètes, étant donné que le désarmement nucléaire est le seul moyen de nous assurer que les armes nucléaires ne seront pas utilisées et que nul ne pourra recourir à la menace ou à l'emploi de ces armes. Pour terminer sur ce point, un accord international inconditionnel, juridiquement contraignant devrait être atteint pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires à leur encontre.

Selon nous, la non-prolifération est un objectif qui encouragera le désarmement nucléaire. La non-prolifération devrait englober des éléments horizontaux et verticaux. Nous devons être conscients que la plus grande menace à la non-prolifération est le non-respect du TNP au niveau mondial, notamment au Moyen-Orient. Cet état de fait a permis à Israël de mettre au point son potentiel militaire nucléaire sans aucun contrôle international.

La non-adhésion d'Israël au Traité et son refus d'ouvrir ses installations militaires aux inspections de l'AIEA constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il faut noter également la violation des résolutions internationales, à commencer par la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Etant donné l'opposition déclarée d'un membre du Conseil à la proposition libyenne, aucune référence n'est faite dans la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, au Moyen-Orient ou à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Jusqu'à présent aucun progrès n'a été réalisé à cette fin en raison du refus continu d'Israël de renoncer à l'emploi d'armes nucléaires. Il s'agit là d'un grave obstacle dans la voie menant à la paix et d'une entrave à la capacité du Conseil de sécurité de remplir sa mission en vertu des dispositions de la Charte.

Nous ne devons pas oublier le droit inaliénable de tous les États à développer la recherche et à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard,

nous rappelons que l'AIEA est la seule autorité spécialisée en mesure d'assurer que les États parties au TNP agissent conformément aux dispositions du Traité et que l'énergie nucléaire n'est pas utilisée à des fins militaires. L'Agence est également la plate-forme internationale pour une coopération technique dans le domaine nucléaire.

Selon la Libye, toute coopération, qu'elle soit militaire ou pacifique, entre les États parties et non parties au TNP est une violation flagrante de la lettre et de l'esprit du TNP. Cette coopération menace l'universalité et la crédibilité du Traité et défie ses principes et son efficacité.

conclusion. la paix et la sécurité internationales ne sauraient être garanties au moyen de l'acquisition d'armes de destruction notamment d'armes nucléaires, ou de la menace d'y recourir. Au contraire, la paix et la sécurité internationales peuvent être instaurées par renforcement des principes du dialogue, de la compréhension, du respect mutuel, de la justice et d'une plus grande coopération entre les États.

Tenant compte de cette réalité, dans une déclaration de 2003, la Libye a volontairement renoncé à tous ses programmes susceptibles de conduire à la production d'armes internationalement interdites. Nous appelons tous les États sans exception d'agir de même pour permettre aux peuples du monde de vivre en paix et en sécurité, libérés de la menace posée par les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires assumeront leurs responsabilités à cet égard.

M. Akram (Pakistan) (parle en anglais): Ma délégation s'aligne sur l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des non-alignés dans le débat sur les armes nucléaires.

Il convient de rappeler que, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a reconnu que les armes nucléaires posaient une menace à l'existence même de l'humanité. Elle a convenu que le désarmement et la limitation des armements, notamment dans le domaine des armes nucléaires, étaient essentiels pour prévenir le danger de guerre nucléaire et pour renforcer la paix et la sécurité internationales. L'élimination complète de ces armes constitue la meilleure défense contre l'emploi possible d'armes de destruction massive. Néanmoins, nous avons assisté à l'érosion progressive de ce consensus et au renoncement aux objectifs de la

session extraordinaire de la part des grands États dotés d'armes nucléaires.

D'un point de vue réaliste, le désarmement nucléaire général et complet exigera, en premier lieu, de sincères efforts pour créer un climat favorable à la paix et à la sécurité en éliminant les causes sous-jacentes de la course aux armes nucléaires et classiques aux niveaux régional et mondial. Un ordre international pacifique et stable ne peut être fondé que sur le principe d'une sécurité égale pour tous les États. Aucun État ne peut garantir sa sécurité au moyen de l'insécurité des autres.

L'expérience de l'Asie du Sud fournit un exemple évident de la menace à la paix et à la sécurité régionales et mondiales découlant des différends régionaux et des déséquilibres de pouvoirs qui poussent une région vers la nucléarisation. Compte tenu de ce climat, le Pakistan a été contraint de réagir pour assurer sa sécurité sur la base d'une dissuasion nucléaire crédible minimale. Néanmoins, nous restons attachés à notre objectif déclaré, à savoir le maintien de la stabilité régionale et le règlement des différends.

Au niveau mondial, le récent engagement exprimé par les plus grands possesseurs d'armes nucléaires à l'égard de l'objectif du désarmement nucléaire est encourageant. Cependant, des actions concrètes sont nécessaires pour atteindre cet objectif. Les paroles doivent être traduites en actes. La rhétorique vaine du passé ne suffit plus. Nous espérons que, finalement, l'accent mis de nouveau sur le désarmement nucléaire traduira le réel désir des grandes Puissances de parvenir à cet objectif et leur conviction que les conditions sont réunies pour un engagement dans ce sens.

Parallèlement, les grandes Puissances nucléaires doivent démontrer que leur engagement à l'égard du désarmement nucléaire ne doit pas se laisser distancer par les mesures de non-prolifération et de maîtrise des armements, ni par la nécessité d'empêcher de nouveaux milieux d'une course aux armements, tel l'espace. Les grandes puissances nucléaires doivent également se pencher sur les préoccupations de sécurité des États non dotés d'armes nucléaires en leur assurant que les armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux. En réalité, bien que ces mesures ne leur coûtent rien, les États dotés d'armes nucléaires se sont, jusqu'ici, abstenus de tout engagement à cet égard.

Le multilatéralisme les et accords multilatéralement négociés, universellement acceptés et non discriminatoires sont la meilleure façon de parvenir au désarmement et à la non-prolifération. En permettant à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, d'entamer des négociations de fond sur les quatre principales questions de son ordre du jour, les États Membres pourront démontrer leur volonté politique, leur engagement et leur sincérité à la cause du désarmement nucléaire. Si une réelle volonté de réaliser le désarmement nucléaire existe, alors il est surprenant d'avoir entendu à la Conférence du désarmement qu'à l'exception d'une question, le moment n'était pas encore venu d'entamer des négociations sur les autres questions centrales, c'est-àdire le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le désarmement général et complet, notamment le désarmement nucléaire, est la raison d'être de la Conférence du désarmement. En conséquence, il devrait être au cœur des travaux de la Conférence. L'objectif du désarmement, et pas simplement la non-prolifération, devrait également être le facteur déterminant pour des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Pour que le traité proposé devienne une réelle mesure de désarmement nucléaire, il doit aborder la question de la production de matières fissiles – dans le passé, le présent et l'avenir – dans son intégralité aux niveaux régional et mondial.

Pris isolément, un traité interdisant la production de matières fissiles ne ferait que geler et officialiser les déséquilibres existants dans les arsenaux. Il ne ferait ni avancer la cause du désarmement nucléaire ni l'objectif d'une stabilité internationale et régionale. Il n'en coûterait rien aux grande Puissances nucléaires dotées d'importants stocks de matières fissiles d'appuyer un tel traité.

Le climat international positif perceptible dans le domaine du désarmement nucléaire ne doit cependant pas masquer certaines réalités inquiétantes. Il faut savoir que la menace la plus grave à l'intégrité et à la crédibilité du régime de non-prolifération réside dans les méthodes discriminatoires et le double langage utilisé par les États les plus éloquents à promouvoir le régime de non-prolifération. Ce double langage a été accompagné de nouvelles mesures prises par ces États en complète contradiction avec leurs prétendues

normes de non-prolifération. Cette situation a sapé le régime de non-prolifération et l'a transformé en farce.

Pour le Pakistan, ce double langage a créé un climat dangereux compromettant la stabilité stratégique en Asie du Sud. Il est en effet paradoxal que dans un tel climat discriminatoire et lourd, certaines délégations, ici même, conseillent au Pakistan d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de renoncer à disposer d'une capacité de dissuasion nucléaire. Nous rejetons fermement de tels conseils.

Ces idéologues de la non-prolifération se font rarement entendre pour protester contre l'existence des milliers d'armes nucléaires en état d'alerte immédiate détenues par leurs alliés. En outre, tout en prodiguant des conseils à d'autres États, ces grands prêtres de la non-prolifération, au mépris de leurs propres contraintes en matière de sécurité, ne sont eux-mêmes prêts ni à renoncer à leurs protections de sécurité nucléaire ni à interdire le placement d'armes nucléaires sur leurs territoires.

Les États connus pour leur complicité obstinée dans le domaine des essais nucléaires ne sont guère qualifiés pour pontifier sur la non-prolifération. De plus, ces États qui s'arrogent le droit de définir leur approche à l'égard des questions de maîtrise des armements et de désarmement, approche fondée sur leurs évaluations en matière de sécurité nationale, font délibérément fi du même droit dont disposent les autres États. En réalité, les traités sur l'interdiction de certains types d'armes, sur l'interdiction des essais ou les moratoires sur la production de matières fissiles n'ont été négociés et convenus que par certains États lorsque que ces systèmes d'armes ont perdu leur pertinence pour ces pays ou lorsque leurs études nationales amènent à la certitude que la quantité et la fiabilité des arsenaux existants sont suffisantes pour leurs futurs besoins de défense.

Outre ce double langage et cette duplicité, le caractère restreint de certains arrangements relatifs au contrôle à l'exportation est une entrave à la mise en œuvre des normes internationales de non-prolifération. En attendant une application universelle des normes de non-prolifération qu'ils ont adoptés, les membres bénéficiant des arrangements exclusifs de contrôle à l'exportation ne sont pas prêts à les ouvrir à d'autres États pour qu'ils puissent bénéficier du partage des meilleures pratiques et expériences. En fait, ils veulent protéger leurs intérêts commerciaux par le biais d'arrangements restreints de non réduction. L'objectif

de non-prolifération serait mieux servi par l'adoption normes de contrôle l'exportation multilatéralement négociées approche et une coopérative fondée sur des partenariats non discriminatoires et inclusifs.

M. Ponomarev (Bélarus) (parle en russe): La République du Bélarus a été l'un des premiers pays de l'ex-Union soviétique à renoncer au droit de posséder des armes nucléaires et attache donc une importance particulière aux questions relatives au désarmement nucléaire. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que le désarmement nucléaire figure maintenant en tête de l'ordre du jour du désarmement et que les efforts multilatéraux dans ce domaine ont été accrus.

Nous avons observé avec grand intérêt la séance du Conseil de sécurité sur les questions de non-prolifération et de désarmement. La résolution 1887 (2009), adoptée par consensus à cette séance, a établi une nouvelle norme en matière de non-prolifération et de désarmement. En même temps, nous sommes convaincus que les États dotés d'armes nucléaires ne doivent pas s'en tenir là et doivent prendre des mesures efficaces en direction du désarmement nucléaire.

La Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) leurs offrira une nouvelle occasion pour ce faire. Les États participants doivent tout faire pour éviter le genre d'échec que nous avons constaté à la Conférence d'examen du TNP de 2005. C'est pourquoi il conviendra de faire tous les efforts nécessaires pour créer un climat de confiance et de multilatéralisme lors de la prochaine Conférence afin d'assurer son succès. Nous espérons que le document final de la Conférence évoquera, de manière équilibrée, les trois piliers du TNP, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Certains États doivent prendre des mesures efficaces pour assurer la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui aura également une incidence positive sur le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous appelons les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité de prendre toutes les mesures nécessaires pour le faire sans conditions préalables.

Le renforcement de la confiance mutuelle entre les États, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, est de la plus haute priorité pour de nouveaux progrès vers l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Selon nous, la mesure de confiance la plus importante est la disposition concernant les garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires et le respect inconditionnel des accords déjà conclus dans ce domaine.

Le Bélarus, en tant qu'État partie au Traité START, a répondu positivement à toutes les initiatives qui contribuent réellement aux actions internationales de désarmement et de non-prolifération. Nous prenons note avec satisfaction de l'intention de la Fédération de Russie et des États-Unis de parvenir à un nouvel accord juridiquement contraignant sur de nouvelles réductions et limitations des armes stratégiques offensives.

Nos espoirs sont également liés à la reprise, au début de 2010, du processus de négociation à la Conférence du désarmement à Genève. Le Bélarus, l'un des Présidents de la Conférence en 2010, fera tous ses efforts pour que la Conférence de commencer ses travaux de fond. Après 10 ans d'impasse, après la Conférence de 2009 qui est parvenue à un accord sur son programme de travail, y compris un mandat pour entamer des négociations sur un traité discriminatoire efficace et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles, nous ne pouvons rester inactifs en 2010.

Selon nous, la tenue de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissile pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires est une mesure logique et réaliste dans la voie du désarmement. Cette mesure contribuera sans aucun doute à raffermir la transparence et nous permettra d'avancer vers l'objectif de libérer l'humanité de la menace nucléaire.

Le Président (parle en espagnol): Je donne la parole au représentant de la Thaïlande, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.23.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (parle en anglais): Au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN): Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Viet Nam et Thaïlande, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 96 c) de l'ordre du jour, le projet de résolution A/C.1/64/L.23, intitulé « Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ».

Le Traité de Bangkok a été signé en décembre 1995 et est entré en vigueur en mars 1997. La création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est témoigne de la ferme détermination des 10 États membres de l'ASEAN de promouvoir, aux niveaux régional et mondial, le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Selon nous, la réalisation de cet objectif contribuerait à encourager l'instauration de la paix et de la sécurité à l'échelle régionale et internationale.

L'importance que nous attachons à cette question découle de la charte de l'ASEAN, entrée en application en décembre 2008. Dans son article 1, la Charte de l'ASEAN énonce clairement que l'Asie du Sud-Est sera préservée en tant que zone exempte d'armes nucléaires et sera exempte de toutes autres armes de destruction massive. Pour permettre aux États parties d'atteindre les buts et objectifs énoncés dans le Traité, la Commission pour la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est a adopté, à sa réunion de 2007, un plan d'action définissant les mesures concrètes et les actions visant à renforcer la mise en œuvre de cet instrument. Cette mesure consolidera davantage la communauté politique et la sécurité de l'ASEAN et contribuera au maintien d'un climat de sécurité pacifique et stable en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique dans son ensemble. Depuis lors, l'ASEAN a mis en application le plan d'action qui comprend le raffermissement des contacts avec les autres zones exemptes d'armes nucléaires et avec les organisations internationales pertinentes ainsi que l'organisation de séminaires pour promouvoir la sûreté nucléaire.

Un élan croissant s'est récemment fait jour dans les actions internationales entreprises dans le domaine nucléaire, avec pour objectif ultime d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le projet de résolution relatif à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est présenté dans ce contexte mondial d'optimisme prudent. L'adoption de ce projet par l'Assemblée générale consoliderait nos efforts pour atteindre les objectifs du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et permettrait d'établir une région plus sûre pour sa population. De plus, l'adoption de ce texte serait un complément important aux initiatives mondiales destinées à promouvoir le désarmement nucléaire, la nonprolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Les 10 pays membres de l'ASEAN souhaitent que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est soit reconnue comme une contribution majeure à l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. L'appui universel à ce projet de résolution, et au Traité lui-même, aiderait à démontrer la détermination conjointe de tous les États Membres de l'ONU de parvenir à cet objectif. Nous avons vivement apprécié le ferme soutien de l'Assemblée générale à cette résolution à sa soixante-deuxième session. À la présente session, nous sommes particulièrement reconnaissants aux pays de différentes régions du monde d'avoir parrainé le projet de résolution. Nous espérons le ferme appui de la Première Commission.

M. Marschik (Autriche) (parle en anglais): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter pour votre élection, et à vous remercier, ainsi que les autres membres du Bureau, pour l'excellent travail que vous avez accompli jusqu'à présent. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Duarte et Hannelore Hoppe ainsi que leurs collaborateurs pour l'aide précieuse qu'ils nous apportent dans nos efforts pour faire progresser l'ordre du jour du désarmement multilatéral.

L'Autriche s'associe pleinement à l'intervention faite par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais revenir sur trois points auxquels de nombreux représentants ont déjà attaché une importance particulière dans leurs interventions de ces derniers jours.

Premièrement, dans la mouvance de la nouvelle dynamique vers un monde exempt d'armes nucléaires constatée au cours des mois précédents, l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires a été remis à l'ordre du jour mondial. Le mois dernier, le Sommet du Conseil de sécurité, présidé par le Président Obama, a mis en évidence l'intention des États-Unis de mener à bien l'engagement pris cette année conjointement avec la Fédération de Russie de conclure des négociations pour la fin de 2009 sur un nouvel accord START sur la réduction et la limitation des armes nucléaires stratégiques offensives. La résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée par consensus, consacre un engagement du Conseil, notamment des cinq membres permanents dotés d'une responsabilité particulière à cet égard, d'instaurer un monde sans armes nucléaires. La communauté internationale, avec la précieuse participation de la société civile, doit tout faire pour que cet engagement ne tombe pas dans

l'oubli et ne soit pas interprété de façon sélective ou ne soit pas renié. Elle doit également faire en sorte qu'il ne soit pas indéfiniment reporté.

Mon deuxième point concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Aujourd'hui, le TNP est au cœur du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. La conférence d'examen prévue l'année prochaine fournira une occasion unique et opportune de saisir le nouvel élan vers le désarmement nucléaire et de le concrétiser dans le résultat de la Conférence. Pour la Conférence, et au-delà, l'Autriche a identifié un certains nombre de grands objectifs qu'elle estime nécessaire de promouvoir.

Concernant les institutions et les instruments, l'Autriche appuie l'idée d'une convention mondiale sur les armes nucléaires dotée d'un mécanisme de vérification perfectionné pour assurer l'irréversibilité des réductions effectuées dans les arsenaux nucléaires. En attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité, le TNP restera le fondement de l'ordre nucléaire international. Toutefois, pour faire face aux nombreux défis existants, le TNP doit être doté d'une base institutionnelle ferme et efficace. L'Autriche œuvrera également avec d'autres délégations et redoublera d'efforts pour assurer la rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'engagement renouvelé des États-Unis d'appuyer ce traité peut dynamiser efficacement ces initiatives. Nous demandons aux États visés à l'annexe 2 de faire preuve de la même volonté et de ratifier le Traité.

Parallèlement à ces actions, les États possédant des arsenaux d'armes nucléaires doivent s'abstenir de procéder à l'amélioration qualitative des armes nucléaires pour ne pas enfreindre l'esprit et la lettre de l'engagement pris d'instaurer un monde sans armes nucléaires.

L'Autriche continuera également d'appuyer un traité interdisant la production de matières fissiles, qui contribuerait de façon importante au désarmement nucléaire. Des techniques fiables en matière de surveillance et de vérification ont été mises au point au cours des années précédentes. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est prête à coopérer pleinement dans ce sens. En tant que Président de la Conférence du désarmement, mon pays et les autres Présidents de la Conférence pour 2009 se sont montrés déterminés à promouvoir davantage cet objectif. Nous

espérons que les négociations commenceront dès le début de l'année prochaine.

Mon troisième et dernier point a trait à la nonprolifération. Je suis entièrement d'accord avec notre collègue des États-Unis qui a déclaré qu'un monde sans armes nucléaires requiert un régime de nonprolifération ferme et fiable. Les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée et la préoccupation internationale au sujet du programme nucléaire iranien montrent que beaucoup doit être fait à cet égard. En fait, nous devons tous aider à instaurer une plus grande confiance dans les relations internationales. La surveillance et la vérification internationales sont d'excellents moyens pour ce faire. Ainsi, l'Autriche appuie fermement l'universalisation et le renforcement du système de garanties de l'AIEA en faisant effectivement du Protocole additionnel la norme de vérification internationale.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, en juillet dernier, du Traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un excellent moyen d'instaurer la confiance. Elles seraient utiles dans d'autres régions, tel le Moyen-Orient. L'Autriche a également avancé des propositions en vue d'accroître la confiance à travers la multilatéralisation du combustible nucléaire. En procédant à la multilatéralisation des technologies et des produits sensibles, nous pourrions, ensemble, nous assurer qu'ils ne sont pas utilisés à mauvais escient.

En tant que membre actuel du Conseil de sécurité, l'Autriche est également étroitement engagée dans l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous espérons que ce processus permettra de mener à bien cette entreprise.

Alors que nous luttons pour l'élimination complète des armes nucléaires et que cet objectif commence a être pris en compte dans les politiques officielles des États dotés d'armes nucléaires, il devient de plus en plus urgent d'avoir une vision à long terme sur la manière de traiter les préoccupations en matière de non-prolifération. Etant donné que les actions en matière de désarmement et de non-prolifération se renforcent mutuellement, il est essentiel de s'assurer que tout progrès en direction de l'élimination des armes nucléaires ne soit pas entravé de quelque

manière que ce soit par des préoccupations au sujet de la non-prolifération.

L'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre les terribles conséquences découlant de l'emploi de ces armes. Notre but ultime devrait être d'interdire catégoriquement ces armes de la même façon que les nations ont décidé d'un commun accord d'interdire d'autres armes de destruction massive qui peuvent causer des souffrances inhumaines, ruiner l'économie et mettre en danger l'environnement et la survie de notre planète.

Le Président (parle en espagnol): Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/64/L.6.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Je prends la parole pour présenter à la Commission le projet de résolution A/C.1/64/L.6, intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995 et 2000 ». Il s'agit du troisième projet de résolution présenté à la Première Commission.

Considéré comme la pierre angulaire du désarmement sous tous ses aspects, le Traité sur la nonprolifération des armes nucléaires (TNP) devait, à l'origine, être en vigueur pendant 25 ans. La Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au TNP a prorogé le Traité par un ensemble d'accords et d'engagements qui comportaient, notamment, l'obligation pour les États dotés d'armes nucléaires ď » aller systématiquement progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer »(TNP/CONF.1995/32, Partie I, p. 10). La Conférence a également adopté une résolution sur le Moyen-Orient.

En tant que suivi des obligations en matière de désarmement nucléaires, la Conférence d'examen du TNP de 2000 s'est mise d'accord par consensus sur 13 mesures concrètes portant sur les efforts systématiques et progressifs pour mettre en œuvre l'article VI du TNP et les paragraphes 3 et 4 c) de la décision de 1995 sur les principes et objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement. Néanmoins, 14 ans

après la prorogation indéfinie du Traité et 39 ans après son entrée en vigueur, ces obligations concernant le désarmement nucléaire ne sont toujours pas appliquées.

La communauté internationale a exprimé à maintes occasions sa préoccupation en raison du manque de progrès des États dotés d'armes nucléaires en vue de l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires et, finalement, du désarmement nucléaire. De graves préoccupations ont également été exprimées eu égard à la mise au point de nouveaux types et générations d'armes nucléaires.

Puisque les Conférences d'examen du TNP fournissent une occasion de tenir les États dotés d'armes nucléaires pour responsables du respect de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire, le projet de résolution présenté à la Commission engage vivement les États parties au Traité à suivre la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement nucléaire prévues par cet instrument et convenues lors des Conférences des Parties aux Traités en 1995 et 2000, dans le contexte de la Conférence des Parties au Traité et des travaux de leurs comités préparatoires.

La teneur du projet de résolution se passe d'explications et s'inspire essentiellement des documents de consensus des Conférence d'examen du TNP. Le texte du projet de résolution de cette année est semblable au précédent à l'exception d'une actualisation technique et du dernier alinéa du préambule, qui note avec satisfaction que le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité en 2010 a mis au point les textes nécessaires à la convocation de la Conférence d'examen.

Le projet de résolution sera, nous l'espérons, appuyé par la majorité des États membres qui souhaitent promouvoir la crédibilité et l'intégrité du TNP, comme tel a été le cas à la précédente session.

Le Président (parle en espagnol) : La Première Commission a ainsi terminé son débat thématique sur les armes nucléaires.

À la prochaine séance de la Commission, nous commencerons notre débat thématique sur les autres armes de destruction massive. Nous entendrons notamment une intervention du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La séance est levée à 17 h 40.